



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité le 5 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20251205-SA_DEP_2128_031-AR



Les Landes, le Département

**ARRETÉ COMPLEMENTAIRE
DE SUBDELEGATION DE FONCTION
DE M. XAVIER FORTINON,
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES
A M. HENRI BEDAT, VICE-PRESIDENT**

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

n°SA.DEP0RT21/28-031

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° 5 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégations d'attributions données par le Conseil départemental des Landes au Président et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (article L3221-11 du Code général des collectivités territoriales) ;

VU la délibération n° 2 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection des Vice-Présidents et de la Commission Permanente ;

VU la vacance de siège de Conseiller départemental du Pays Tyrossais intervenue en date du 26 octobre 2025 ;

VU la délibération n° M-3/1 en date du 7 novembre 2025 par laquelle le Conseil départemental des Landes a procédé au remplacement d'un Vice-Président et d'un membre de la Commission Permanente ;

VU l'article L3221-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU L'arrêté de subdélégation de fonction de M. Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental des Landes à M. Henri BEDAT, Vice-Président du Conseil départemental des Landes, n° SA22-04 en date du 29 mars 2022 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° SA22-04 en date du 29 mars 2022 est complété par les présentes dispositions :

- L'annexe relative à la liste des codes CPV pour lesquels M. Henri BEDAT, Vice-Président, a reçu subdélégation de M. Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental est complétée par le code CPV suivant :

CPV 45233161-5 – Travaux de construction de chemins piétons.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de Conseil départemental des Landes.



ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le 05 DEC. 2025

XF-L

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental